



Agglo du Pays de Dreux  
4 rue de Châteaudun – BP 20159  
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00  
www.dreux-agglomeration.fr

---

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 12 DECEMBRE 2022

---

RESSOURCES  
FINANCES

**Budget annexe eau: budget primitif 2023**

Rapporteur : Patrick RIEHL

**N°2022-301**

---

Nombre de membres en exercice	<b>123</b>
Nombre de présents	<b>69</b>
Nombre de pouvoirs	<b>10</b>
Votants	<b>79</b>
Secrétaire de séance : Stéphane DEBACKER	

L'an 2022, le 12 décembre, le Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, dûment convoqué le 6 décembre, s'est réuni à Vernouillet sous la Présidence de Monsieur Gérard SOURISSEAU.

Étaient présent(e)s :

Mme Virginie QUENTIN (ABONDANT) ; M. Alain CAPERAN (ALLAINVILLE) ; M. Jean-Marie ORTET (AUNAY-SOUS-CRECY) ; M. Laurent DUSARTEL (BERCHERES-SUR-VESGRE) ; Mme Christine FEUILLEUSE (BOISSY-EN-DROUAIS) ; M. Jean-Claude DELANOE (BONCOURT) ; M. Loïc BARBIER (BREZOLLES) ; M. Pierre SANIER (BU)  
Mme Dominique DEVOS (CHARPONT) ; M. Emmanuel BRIDRON (CHATAINCOURT) ; M. Jean-Louis RAFFIN (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS) ; Mme Anne-Marie MURE-RAVAUD (CHERISY) ; M. Didier ARNOULT (CRECY-COUVE) ; M. Jean-Claude LAMOUR (CRUCEY-VILLAGES) ; M. Talal ABDELKADER (DREUX) ; M. Pierre-Frédéric BILLET (DREUX) ; Mme Caroline VABRE (DREUX) ; Mme Lydie GUERIN (DREUX) ; M. Pascal ROSSION (DREUX) ; M. Sebastien LEROUX (DREUX) ; M. Mounir CHAKKAR (DREUX) ; M. Jean-Michel POISSON (DREUX) ; Mme Josette PHILIPPE (DREUX) ; M. Maxime DAVID (DREUX) ; Mme Marie-Françoise SCAVENNEC (DREUX) ; Mme Christine RENAUX-MARECHAL (ECLUZELLES) ; M. Stéphane DEBACKER (ESCORPAIN) ; M. Pierre LEPORTIER (EZY SUR EURE) ; Mme Dominique DUVAL (EZY SUR EURE) ; M. Jean-Jacques JABIOL (FAVIERES) ; M. François CENIER (GARANCIERES-EN-DROUAIS) ; M. Jean BARTIER (GARNAY) ; M. Michel MALHAPPE (GILLES) ; Mme Nathalie VELIN (GUAINVILLE) ; Mme Sylvie HENAUX (IVRY-LA-BATAILLE) ; M. Samuel BOVE (LA CHAPELLE- FORAINVILLIERS) ; M. Daniel COLLEU (LA MADELEINE DE NONANCOURT) ; Mme RACHEL SAPIN (LA MANCELIERE) ; . Mme Véronique BOYERE (LE BOULLAY-MIVOYE) ; M. Frédéric GIROUX (LE BOULLAY-THIERRY) ; M. Marc AVENARD (LURAY) ; M. Arnaud DEBOISANGER (MAILLEBOIS) ; Mme Véronique BASTON (MARVILLE-MOUTIERS-BRULE) ; M. Philippe POMMEREAU (MEZIERES-EN-DROUAIS) ; M. Denis CHERON (MONTREUIL) ; M. Yannick PAINLEVE

---

(ORMOY) ; Mme Clémentine FISSON (OUERRE) ; M. Pascal LEPETIT (OULINS) ; M. Christophe BESNARD (PRUDEMACHE) ; Mme Nathalie MILWARD (ROUVRES) ; M. Jean-Louis GODEFROY (RUFFI-LA-GADELIERE) ; M. Dominique LUBOW (SAINT-ANGE-ET-TORCAY) ; Mme Françoise BORGET (SAINTE-GEMME-MORONVAL) ; M. Dominique BAPTISTE (SAINT-JEAN-DE-REBERVILLIERS) ; M. Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Pascal ARTECHEA (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Christophe HELIAS (SAINT-MAIXME-HAUTERIVE) ; M. Patrick RIEHL (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; M. Hamza SARI (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; M. Gilles BLANCHARD (SAINT-SAUVEUR-MARVILLE) ; M. Thomas LANGE (SERAZEREUX) ; Mme Christelle MINARD (TREMBLAY LES VILLAGES) ; M. Jean-Pierre RICHARD (VERNOUILLET) ; M. Damien STEPHO (VERNOUILLET) ; Mme Nicole MONTIGNY (VERNOUILLET) ; Mme Michèle MANSON (VERNOUILLET) ; Mme Catherine LUCAS (VERNOUILLET) ; Mme Evelyne DELAPLACE (VERT-EN-DROUAIS) ; M. Daniel RIGOURD (VILLEMEUX-SUR-EURE)

Étaient absent(e)s excusé(e)s :

Mme Alette LEBIHAN (ANET) ; M. Olivier MARLEIX (ANET) ; Mme Véronique DETOC (ARDELLES) ; Mme Dagmar BERNIT (BEROU-LA-MULOTIERE) ; M. Patrice LEROMAIN (BROUE) ; Mme Géraldine JAMBON (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAI) ; M. Philippe LECHEVALLIER (DAMPIERRE-SUR-AVRE) ; Mme Chantal DESEYNE (DREUX) ; M. Arnaud DAUTREY (DREUX) ; Mme Mariam CISSE (DREUX) ; Mme Sophie WILLEMEN (DREUX) ; M. Jacques ALIM (DREUX) ; M. Aissa HIRTI (DREUX) ; Mme Amber NIAZ (DREUX) ; Mme Fouzia KAMAL (DREUX) ; M. Nelson FONSECA (DREUX) ; Mme Valérie VERDIER (DREUX) ; M. Valentino GAMBUTO (DREUX) ; Mme Florence ARCHAMBAUDIERE (DREUX) ; Mme Carine GENTIL (DREUX) ; M. Yvain JOUVEAUDUBREUIL (EZY SUR EURE) ; M. Eric DEPUYDT (FESSANVILLIERS-MATTANVILLIERS) ; M. Jean-Marc TARDIVENT (GERMAINVILLE) ; M. Arnaud CALLAREC (YVRY LA BATAILLE) ; M. Francis PECQUENARD (La Chaussée d'Ivry) ; M. Laurent TREMBLAY (LAONS) ; Mme Béatrice PIERRON (LE BOULLAY-LES-DEUX- EGLISES) ; M. Guillaume BARAT (LES CHATELETS) ; M. Dominique GARNIER (LOUVILLIERS-EN-DROUAIS) ; M. Thierry LAINE (LOUYE) ; M. Jérôme DEPONDT (Marchezais) ; Mme Pervenche CHAUVIN (PUISEUX) ; M. Benoît LUCAS (REVERCOURT) ; M. Denis COCHELIN (SAINT-GEORGES-MOTEL) ; M. Pascal BAELEN (SAINT-LUBIN-DE-CRAVANT) ; M. Philippe DUMAS (SAINT-OUEN-MARCHEFROY) ; M. Christian ALBERT (SAULNIERES) ; M. Patrick GOURDES (SAUSSAY) ; M. Thomas BAUBION (SERVILLE) ; M. Gilbert GALLAND (SOREL-MOUSSEL) ; M. Pascal GUERRIER (THIMERT-GATELLES) ; M. Christian BERTHELIER (TREON) ; M. Youssef LAMRINI (VERNOUILLET) ; Mme Gisèle QUERITE (VERNOUILLET) ; Mme Mélinda BOUGRARA (VERNOUILLET)

Pouvoirs :

Mme Myriam GALKO (BEAUCHE) donne pouvoir à M. LAMOUR (CRUCEY VILLAGES) ; M. Didier SIMO (LE MESNIL SIMON) donne pouvoir à M. MALHAPPE (GILLES) ; Mme Christine PICARD (DREUX) donne pouvoir à Caroline VABRE (DREUX) ; Mme Emmanuelle BONHOMME (FONTAINE-LES-RIBOUTS) donne pouvoir à Mme MINARD (TREMBLAY LES VILLAGES) ; M. Jean-Loup JUSTEAU (NONANCOURT) donne pouvoir à Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; Mme Jocelyne JOUCQUE (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) donne pouvoir à Pascal ARTECHEA (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; Mme Valérie AZIRI (SAINT-REMY-SUR-AVRE) donne pouvoir à M. RIEHL (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; M. Sylvain MALANDAIN (VERNOUILLET) donne pouvoir à Mme Catherine LUCAS (VERNOUILLET) ; M. Joël TRAPATEAU (VERNOUILLET) donne pouvoir à M. Jean-Pierre RICHARD (VERNOUILLET) ; Mme PIERRON (Boullay les deux églises) donne pouvoir à M. BLANCHARD (ST SAUVEUR MARVILLE) ;

**Il a été exposé que,**

Les éléments des budgets primitifs 2023 détaillés sont ceux qui ont été présentés au Conseil communautaire dans le Rapport sur les Orientations Budgétaires (ROB) 2023 lors de la séance du 21 novembre 2022. Certains éléments ont pu évoluer au regard des discussions budgétaires qui se sont déroulées jusqu'alors et pour tenir compte d'informations nouvelles : ceux-ci sont présentés ci-après.

**BUDGET ANNEXE EAU : BUDGET PRIMITIF 2023**

Le budget primitif 2023 du budget annexe Eau s'équilibre en recettes et en dépenses à hauteur de :

- **6 331 227 €** en section de fonctionnement ;
- **4 595 616 €** en section d'investissement.

Cela représente **un total de 10 926 843 €** qui se répartit comme suit :

**FONCTIONNEMENT**

Dépenses (€)		Recettes (€)	
Réelles	4 791 239	Réelles	5 992 233
Ordre	1 539 988	Ordre	338 994
<b>TOTAL</b>	<b>6 331 227</b>	<b>TOTAL</b>	<b>6 331 227</b>

**INVESTISSEMENT**

Dépenses (€)		Recettes (€)	
Réelles	4 256 622	Réelles	3 055 628
Ordre	338 994	Ordre	1 539 988
<b>TOTAL</b>	<b>4 595 616</b>	<b>TOTAL</b>	<b>4 595 616</b>

Les opérations d'ordre consistent en :

- l'amortissement des biens (1 141 833 € - Dépense de fonctionnement/Recette d'investissement) ;
- l'amortissement des subventions (338 994 € - Recette de fonctionnement/Dépense d'investissement) ;
- le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement (398 155 € - Dépense de fonctionnement/Recette d'investissement).

Ces opérations, à la différence des opérations réelles, n'impactent pas la trésorerie. Leur solde net constitue l'autofinancement qui vient financer au moins le remboursement du capital de la dette.

Tout comme le budget annexe *Assainissement*, le budget annexe *Eau* 2023 est très différent du budget pour 2022 en raison de la mise en place des transferts budgétaires au 1<sup>er</sup> janvier 2023 à la suite des travaux préparatoires conduits courant 2022. Pour certaines communes et syndicats, l'année 2023 sera marquée par la mise en place transitoire de conventions de délégation pour l'exercice de la compétence *eau*.

Le système d'information financière (SIF) de la communauté d'agglomération permet une comptabilité analytique des recettes et dépenses sur la base des périmètres des communes/syndicats.

**1. Dépenses et recettes réelles de fonctionnement**

Elles se répartissent comme suit :

		<b>BUDGET PRIMITIF 2022</b>	<b>BUDGET PRIMITIF 2023</b>
<b>DEPENSES REELLES</b>			
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	521 284	3 395 976
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	258 009	674 761
014	ATTENUATION DE PRODUITS	0	606 653
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	500	36 837
66	CHARGES FINANCIERES	5 928	70 950
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	500	6 062
<b>Total dépenses réelles</b>		<b>786 221</b>	<b>4 791 239</b>
<b>RECETTES REELLES</b>			
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	403 750	5 581 202
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	519 691	394 531
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	13 964	16 500
<b>Total recettes réelles</b>		<b>937 405</b>	<b>5 992 233</b>

Les **produits de service, du domaine et ventes diverses** tiennent compte, pour le périmètre initial et non concerné par les transferts budgétaires, d'une évolution tarifaire d'un volume équivalent à 500 000 euros destinée à équilibrer la section de fonctionnement, notamment impactée par l'inflation, et à dégager un autofinancement, destiné à compléter le financement des investissements par l'emprunt. Concernant les périmètres nouvellement intégrés, il conviendra d'étudier les équilibres financiers au moment de la reprise des résultats et d'envisager des ajustements complémentaires le cas échéant.

Les **atténuations de produits**, d'un montant légèrement supérieur à 600 000 euros, comprennent les reversements de redevance pour pollution à l'Agence de l'eau (AESN).

**2. Dépenses et recettes réelles d'investissement**

Elles se répartissent comme suit :

		<b>BUDGET PRIMITIF 2022</b>	<b>BUDGET PRIMITIF 2023</b>
<b>DEPENSES REELLES</b>			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	39 000	419 480
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	193 370	590 600
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	617 020	3 243 542
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	0	3 000
<b>Total dépenses réelles</b>		<b>849 390</b>	<b>4 256 622</b>
<b>RECETTES REELLES</b>			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	162 177	867 105
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	536 029	2 188 523
<b>Total recettes réelles</b>		<b>698 206</b>	<b>3 055 628</b>

Le montant des **dépenses réelles d'investissement en 2023** s'élève à 4 256 622 € et comprend :

- le remboursement du capital de la dette pour 419 480 € ;
- des investissements réels pour un montant de 3 837 142 € parmi lesquels des études (accompagnement à l'élaboration d'une stratégie foncière pour préserver l'eau, étude patrimoniale sur les différentes antennes), des travaux de mise en sécurité sur les périmètres de protection des captages, des interventions sur l'usine de dénitrification de Vernouillet ainsi que des travaux et investissements sur les périmètres des communes nouvellement intégrées budgétairement.

Ces dépenses d'investissement sont financées par des subventions d'investissement reçues de l'AESN ainsi que par un emprunt d'équilibre. La constatation des résultats 2022 au premier semestre 2023 ainsi que leur reprise au budget supplémentaire permettront d'ajuster les modalités de financement des investissements. Par ailleurs, dans ce contexte d'intégration progressive de budgets communaux et syndicats, un affinage des niveaux d'investissement nécessaires en 2023 sera réalisé au fil de l'eau courant 2023.

*VU le code général des collectivités territoriales*

*VU les instructions budgétaires et comptables M14, M43, M49*

*VU la délibération n°2022-250 du 21 novembre 2022 relative au débat d'orientations budgétaires 2023*

Au vu de ces éléments, le conseil communautaire, à la majorité des suffrages exprimés (2 abstentions : Maxime DAVID, Marie-Françoise SCAVENNEC) :

**ARTICLE 1 : - APPROUVE** le budget primitif 2023 du budget annexe eau arrêté tant en dépenses qu'en recettes aux sommes indiquées ci-dessus.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits

Acte publié le : 22/12/2022

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 ET R.421-5 du code de justice administrative.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**Dreux, le 21/12/2022**



**Gérard SOURISSEAU**  
**Président**

**Stéphan DEBACKER**  
**Secrétaire de séance**